



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Juin 2013

| Date de la convocation 19 juin 2013 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle des Fêtes à Fontès |
|--|---------------------------------|---|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, M.DIDELET Serge, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme MILAN André, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Géraud, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> | | <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.MENELLA André M.RELVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.CERET Hugues à Mme BARRE Berthe, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard, M.OLLIER Pierre à M.LUGAGNE Jérôme, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean.</p> |

Objet : Réseau jeunes - Mise en place d'un PASS SPORT – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Clermontais et les structures associatives participant à l'opération.

Monsieur BRUN précise que, mené par le Réseau Jeunes de la Communauté de Communes du Clermontais, le projet PASS SPORT fait suite au Diagnostic Territorial Approfondi réalisé par l'intercommunalité dans le domaine des activités physiques et sportives au cours de l'année 2012/2013.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20130627-2013-06-26-19-DE
Date de télétransmission : 02/07/2013
Date de réception préfecture : 02/07/2013

Le but du projet est de favoriser l'accès au sport pour les jeunes au sein du territoire Clermontais, tout en stimulant un secteur associatif et sportif dynamique en participant au financement de la licence d'un nouveau licencié dans un club sportif.

Support : Sous un format de carnet de réductions, de type « chéquier », avec un coupon de réduction.

Formule : Structures associatives à objet sportif uniquement (affiliées à une fédération), proposant une licence fédérale annuelle.

Public visé : 12 – 25 ans, domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais.

Procédé : Le jeune remplit le coupon conjointement avec le club et ce dernier l'envoie à la Communauté de Communes afin de faire valider le cofinancement.

Modalité de financement (dans la limite des fonds disponibles) : La Communauté de Communes finance la licence à hauteur de 50%, avec un plafond de 50€ par licence annuelle.

Distribution : En dépôt dans les mairies du territoire

Durée du projet : à compter de la prise des inscriptions pour la saison sportive 2013/2014 et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

Composition du carnet : Un coupon de réduction concernant les licences sportives annuelles

Ce coupon laissera apparaître au recto le type de réduction dont il s'agit et un mini formulaire avec les informations du jeune (identité, adresse) et une partie consacrée à l'association (nom du club, prix de la licence ou de l'activité, tampon de confirmation).

Au dos, seront mentionnées les structures participant à l'opération (club participants proposant une licence fédérale) ainsi que leurs informations de contact.

Afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette opération avec les structures associatives participant à cette opération il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention joint en pièce annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et les structures associatives participant à l'opération PASS SPORT selon les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.